



Centre de Vacances et d'Accueil- gîte de groupes

84 chemin de La Vitarelle 81260 Berlats.

Tél. : 05.63.74.02.90

Email : contact@berlats.com

Site Web: <http://berlats.com>

Agrément S.D.J.E.S. : N° 081 028/027

Agrément Education Nationale : N° 081.9916

Agrément Ass. Jeunesse et d'Education Populaire : 81.JEP.10.N.002

Agrément entreprise solidaire (ESUS) du 26 février 2026



PROJET PEDAGOGIQUE 2026

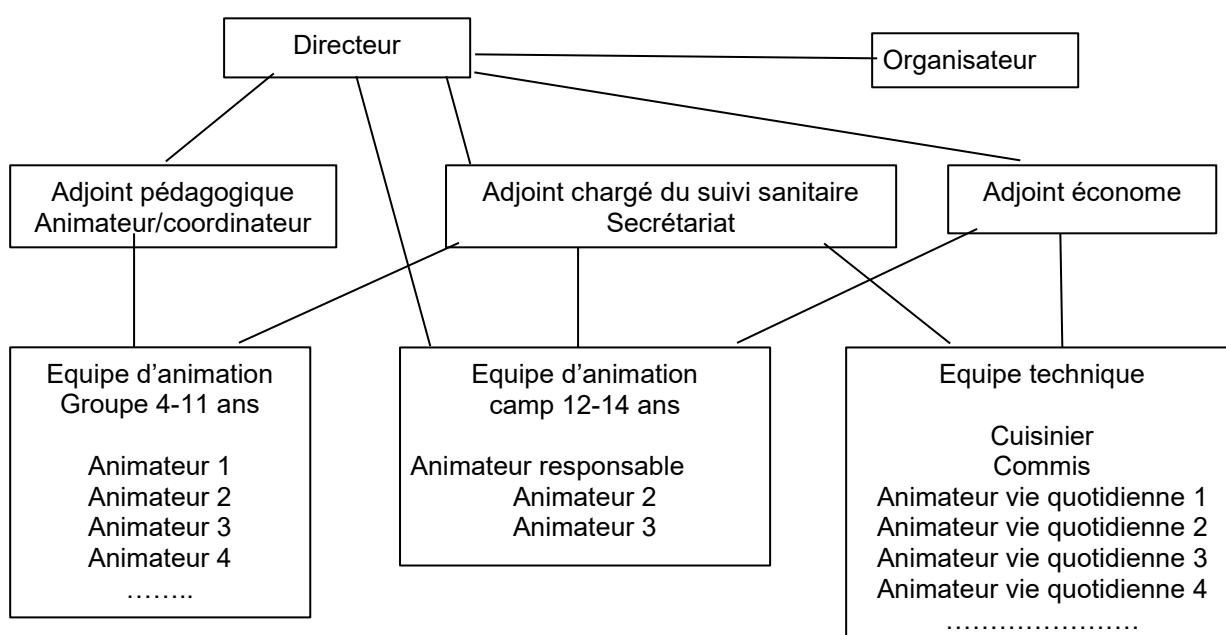
1.Situation : Au cœur du Parc naturel régional du Haut Languedoc, dans les Monts de Lacaune, Hautes Terres d'Oc, le centre de vacances se trouve sur la commune de Berlats, 84 chemin de La Vitarelle, à 50 mn de Castres et 2h de Toulouse.



Sur plus de 2 ha, bâtiments et espaces extérieurs sont au service du projet :

1. Bâtiment d'accueil principal (cuisine et réserve, salle à manger, bureau, salle de réunion de l'équipe d'animation, infirmerie, bibliothèque, chambres du personnel et chambres pour les enfants les plus jeunes avec 44 couchages au total)
2. Terrain multisports
3. Salle d'activités du Berlou
4. Piscine (6m x 12 m) – profondeur de 0,50 m à 1,50 m
5. Espace forum + garage-atelier
6. La Jasse (sanitaires collectifs (douches, WC), lingerie et salle d'activités avec mur d'escalade)
7. Bâtiment "Montalet" : 32 couchages + préau pour activités + chalet (10 couchages si besoin)
8. Bâtiment "Montgrand" : 32 couchages pour les enfants les plus âgés
9. Plaine de jeux (local de rangement de matériel, terrain de foot, portique et terrain de vélo-cross) et bois (terrain d'aventures et de construction de cabanes)
10. Chalet familles (réservé pour visiteurs extérieurs au séjour)

2. Une équipe d'encadrement structurée :



3. Les enfants accueillis :

Capacité maximum de 85 enfants de 4 à 11 ans dont 6 maximum de moins de 6 ans.

Rajouter à ce nombre, pour le mois de juillet, 15 à 20 jeunes de 12 à 14 ans en camp cyclo-itinérant.

Les enfants sont inscrits :

- soit en direct, les familles passant par l'association
- soit via le catalogue UFCV (Union Française des Centres de Vacances)
- soit via l'opération 1ers départs, organisée par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme social), sur financement du Conseil Régional Occitanie, des Caisses d'Allocations Familiales et des MSA d'Occitanie

L'association souhaite favoriser la mixité sociale et des enfants en situation de handicap au sein des séjours. Ces enfants peuvent être orientés via le SIAM (Service d'Inclusion en Accueils de Mineurs), via les structures spécialisées (MECS (Maisons Educatives à Caractère Social), IME (Instituts Médico-Educatifs)...). L'accueil d'enfants suivis par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) est possible via les familles d'accueil ou les travailleurs sociaux. Des enfants peuvent aussi être adressés par les travailleurs sociaux des Centres sociaux.

Les enfants sont répartis en 4 groupes dont 1 en itinérance :

- les plus jeunes, de 4 à 7 ans environ, encadrés par 1 animateur/6 à 7 enfants
- les enfants entre 7 et 9 ans environ encadrés par 1 animateur/8 enfants

- les enfants entre 10 et 11 ans environ, encadrés par 1 animateur/9 enfants
- les jeunes de 12 à 14 ans environ, encadrés par 1 animateur/10 à 11 enfants

Pour les jeunes de 12 à 14 ans, le séjour se déroule sous la forme d'un camp cyclo-itinérant à la découverte des richesses naturelles et culturelles de la région ainsi que la pratique d'activités sportives. Les trajets vélo rythment le séjour et permettent aux jeunes de se déplacer d'activités en activités. Les principaux objectifs pédagogiques de ce séjour sont la responsabilisation de l'adolescent dans la vie du groupe, le développement de son autonomie et de ses capacités. La découverte et le respect d'un nouvel environnement (naturel et social) seront mis en avant, toujours dans un souci de sécurité.

- Passer au point 11 pour connaître les spécificités du camp 12-14 ans.

4. Spécificité des séjours :

Les séjours sont organisés autour d'une aventure imaginaire, thème du séjour, où chacun est acteur sur des temps spécifiques (grands jeux, veillées...).

Durant chaque séjour, l'équipe pédagogique sensibilise à la découverte du milieu environnant au cours de deux sorties du centre (randonnées, balades, visites...).

5. Journée-type et vie quotidienne :

5.1. Mettre en place une organisation adaptée aux rythmes et besoins. Par exemple :

- Lever échelonné de 8H30 à 10H00.

(1 animateur reste dans chaque lieu-sommeil jusqu'au réveil du dernier enfant – 1 animateur se tient prêt dès 8h30 afin d'accompagner les premiers enfants à la ludothèque – 1 animateur est présent (et actif) en salle à manger pendant toute la durée du petit-déjeuner)

La ludothèque (salle du Berlou) et la bibliothèque du bâtiment principal sont utilisées par les enfants ayant pris leur petit déjeuner. (La bibliothèque étant sous la responsabilité de l'animateur de « réveil » du bâtiment. En fonction des besoins du groupe, un soutien peut lui être proposé)

- 10H00 : rangement de la chambre et toilette ...

Tous les animateurs sont présents dans les chambres : aide et soutien pour faire les lits et pour la toilette, balayer la chambre, ranger les casiers et gérer le linge. Un membre de la direction est présent dans la ou les chambres de l'animateur en congé afin d'apporter un cadre rassurant pour les enfants.

Douches : (sous le contrôle et, si nécessaire, l'aide des adultes présents). A partir de 10H30, accueil des enfants au terrain de jeu ou dans la ludothèque selon la météo.

- 10h45 / 11H15 : début des ateliers structurés selon les disponibilités des animateurs et enfants. Une organisation spécifique aux plus jeunes est privilégiée. Elle permettra de ne pas les presser lors du temps de rangement-toilette (un animateur « 4-7 ans » + assistant(e) sanitaire restant plus tardivement ou ateliers spécifiques « 4-7 ans »...)

L'inscription des enfants se fera, de préférence la veille (pendant le temps informer, pendant le temps du repas...).

- 12H15 : fin des ateliers structurés, temps informel (voir organisation plus bas)

- 12H30 : repas avec la présence active des adultes (l'équipe d'encadrement prend ses repas dans la salle à manger, à proximité des tables des enfants et aide les plus jeunes)

- 13H30 à 14H30 : temps de repos (voir organisation plus bas),

- 14H30 à 16H00 : juxtaposition temps de repos (fin des ateliers calmes) / temps informel animé, au choix des enfants, prévu et préparé en amont lors des réunions.

	- En règle générale	- S'il fait très chaud
- 14H30 à 16H	Temps informel	
- 16H	Goûter	
- 16h30 à 18H	Activités ou grand jeu	Piscine, douches
- 18H à 19H30	Temps informel, piscine, douches	Activités ou grand jeu

Piscine : possibilité de baignade en fonction du temps (un adulte pour huit enfants dans l'eau – 1 adulte pour 5 enfants de moins de 6 ans + 1 surveillant de baignade).

- 19h30 : repas

- 20H30 : veillée

- **Coucher** (21h30 à 22h pour les plus jeunes, 22h à 22h30 pour les plus grands), le plus possible **échelonné**. Un coucher plus tardif peut être envisagé dans le cadre d'une activité nocturne.

Un membre de la direction est présent dans la ou les chambres de l'animateur en congé afin d'apporter un cadre rassurant pour les enfants.

Un animateur reste alors ensuite dans chaque lieu de sommeil et les autres membres de l'équipe sont au rangement de la veillée, suivi de la réunion-bilan de la journée avec la préparation de la journée du lendemain.

- Temps informels :

Encadrement adapté aux besoins du groupe d'enfants : 3 animateurs

- 2 animateurs sur la plaine de jeux et dans le bois

- 1 ou 2 animateurs sur le terrain multisports

On s'adapte en fonction de la météo : en cas de pluie, les enfants sont répartis dans des lieux à l'abri tels que la ludothèque, la bibliothèque...

On privilégie la prise en charge du groupe des 4-7 ans dans des lieux qui leur sont plus particulièrement réservés.

5.2. Organisation du temps de repos :

Organisation, chaque jour, d'un temps calme, appelé temps de repos, après le repas de midi. Mise en place d'espaces adaptés aux besoins et intérêts de chacun :

- Dans les chambres du bâtiment d'accueil, pour ceux qui souhaitent ou ont besoin de dormir (en présence, au début du temps calme, d'un animateur référent des « 4-7 ans » et de l'assistant(e) sanitaire pour faciliter l'endormissement).
- À la bibliothèque, pour ceux qui souhaitent lire.
- À l'extérieur, dans des lieux dédiés, au plus près du bâtiment d'accueil (par temps de pluie, le préau et la salle de la Jasse seront utilisés), pour ceux qui souhaitent participer à une activité calme structurée.
- À la ludothèque (salle du Berlou), pour ceux qui souhaitent jouer seuls ou de manière collective.

Encadrement de ce temps de repos :

- 2 animateurs avec ateliers "en autonomie" calmes et structurés
- 1 animateur dans la "salle du Berlou"
- 1 animateur pour la sieste et un regard sur les enfants à la bibliothèque

Chaque lieu à un « statut » particulier : pas de bruit dans les chambres, chuchotements à la bibliothèque, discussions calmes dans l'activité structurée, possibilité de discussions plus animées à la ludothèque = pas de cris et d'excitations non contrôlés.

Des lits seront mis à disposition pour les enfants du Montgrand et du Montalet qui souhaitent se reposer durant ce temps.

L'organisation du temps de repos peut être revue en fonction des groupes accueillis.

Répartition des enfants : au choix ! Vont à la sieste : Les plus jeunes, ceux qui veulent et ceux qui en ont besoin. Une liste établie par l'assistant(e) sanitaire sera utilisée comme support.

5.3. Mettre en place une organisation adaptée au bien-être des enfants :

L'animateur référent a en charge la gestion du linge, du courrier, de l'hygiène, de la santé, du suivi quotidien ainsi que la relation privilégiée avec les parents de chacun des enfants de son groupe...

Une attention particulière est portée sur l'adéquation entre activités, repas, météo du jour et tenue vestimentaire des enfants, ainsi que sur le temps de toilette et de douche.

Utilisation de la musique :

L'utilisation de musique lors d'activités, de grands jeux, ou de temps de vie quotidienne peut intervenir en cohérence avec le séjour, avec un volume raisonnable face à chaque situation et des paroles adaptées.

L'écoute de musique par l'équipe d'encadrement, à titre personnel, est tolérée dès lors que le niveau sonore et le contenu sont adaptés à la présence d'enfants, notamment pendant le temps de repos et le coucher.

Pas de sortie avec achats par les enfants, pouvant perturber l'ensemble du groupe. Il est cependant possible d'acheter des cartes postales auprès des membres de direction.

Gestion du linge : chaque membre de l'équipe d'encadrement est impliqué dans cette gestion.

Le linge n'est lavé que pour les enfants restant plus d'une semaine, sauf dans certains cas particuliers où une lessive est nécessaire.

Organisation des inventaires, le jour de l'arrivée des enfants :

- marquage du linge par les enfants au Montgrand (marquage des initiales en bleu)
- marquage du linge par les enfants, aidés par les animateurs, au Montalet (marquage des initiales en vert)
- marquage du linge par les animateurs au bâtiment d'accueil (marquage des initiales en rouge)

Le marquage sera effectué avec précaution, afin de ne pas abîmer les vêtements. Les enfants dormant dans le bâtiment d'accueil créeront dès le premier jour des repères graphiques personnels, afin de mieux reconnaître leur espace de rangement.

Durant ce temps, tous les enfants restent à proximité des lieux (plaine de jeux pour les enfants du Montgrand, préau pour les enfants du Montalet, et le terrain multisports ou bibliothèque pour les enfants dormant dans le bâtiment d'accueil), encadrés en temps informel par les animateurs disponibles. Ainsi, les enfants se déplaceront rapidement entre les bâtiments et aires de jeux lors des temps d'installation dans les chambres. Des jeux de présentations seront alors mis en place pour favoriser la cohésion du groupe.

Lors de l'installation du linge dans les placards du bâtiment d'accueil, les enfants marqueront leur prénom sur un repère visuel afin de reconnaître leur étagères.

Une pаниère de linge propre et une pаниère de linge sale par animateur. Elles sont préparées par le(a) linge(r)ère, animateur(trice) de vie quotidienne détachée pour cette mission.

C'est le référent qui amène la pаниère à la lingerie pendant le rangement du matin, selon le roulement établi pour la lessive (1 jour attribué par bâtiment). La pаниère de linge propre sera récupérée dès le lendemain matin.

Le référent est responsable du linge à donner. Pour une meilleure rotation du linge et pour faciliter le travail de la lingère ou du linge, ne pas donner le linge des enfants qui ne restent qu'un séjour.

Tout enfant doit avoir un sac de linge sale personnel. S'il n'en a pas, un contenant adapté lui sera fourni. Chaque adulte quittant un lieu devra avoir une vigilance quant au linge restant sur celui-ci après le passage des enfants. Tout le linge perdu trouvé dans le centre devra être rapporté en salle des animateurs.

Tous les soirs, le linge égaré sera trié. Selon le code couleur et le marquage du linge, il sera rangé directement dans le casier de son animateur référent.

Chaque animateur doit vérifier et vider son casier chaque soir et redistribuer le linge lors du temps de rangement, le lendemain matin.

- Chaque fois qu'il y aura un prêt de linge pour un enfant, il faudra bien vérifier que ce linge est bien marqué au nom de l'association, afin qu'il soit plus facilement reconnu et rangé sans tarder dans la lingerie.

- Pas de linge qui traîne dans la salle des animateurs ou dans tous les espaces collectifs... Chaque jour, le linge marqué au nom d'un enfant est restitué à son propriétaire, le linge « BAD » est lavé et

rangé dans la lingerie et le linge sans nom est aussi rangé à la lingerie (une étagère sera réservée à cet effet, pour tout l'été). Diverses animations sont organisées tout au long du séjour afin de rendre aux enfants les affaires qui n'auront pu être restituées au préalable.

Conclusion : les espaces de stockage que représentent la salle des animateurs, les couloirs des chambres, le préau, les tables de l'auvent, la salle d'activité, la bibliothèque voire le bureau étant libérés, il sera plus facile, l'avant-dernier jour du séjour, de se focaliser sur le linge se trouvant dans les chambres.

Si des vêtements précis sont recherchés (« sweat vert avec inscription sur le devant »), il sera facile de chercher dans le stock de linge sans nom, à la lingerie... qui redevient « table tournante » du dispositif.

Durant chaque séjour, l'équipe pédagogique organisera deux « forums des enfants » par groupe d'âge (en favorisant le dimanche et le vendredi). Chacun sera animé par un membre de la direction référent de chaque groupe d'âge.

6. Assurer la sécurité physique et affective de l'ensemble des acteurs :

6.1. Donner aux enfants des limites et des repères spatio-temporels dès leur arrivée : visite des lieux, expliquer ce qu'on peut faire et ce qu'on ne peut pas faire dans chaque lieu, repères graphiques (pictogrammes) et repères sonores ...

6.2. Donner aux enfants des repères humains, à tout instant de leur vie au centre :

- privilégier un accueil chaleureux dès l'arrivée de l'enfant et de sa famille (en car ou directement au centre).
- chambres préétablies en fonction de l'âge des enfants, de leurs demandes et de celle des familles.
- un adulte, une ou deux chambres et un groupe (âge) de référence pour chaque enfant (éviter le changement de référent lors des séjours supérieurs à une semaine)
- Soins possibles (infirmerie) en permanence, en s'adressant directement au bureau (intervention de l'assistant sanitaire ou du directeur)
- un maximum d'activités en petits groupes. Le groupe d'âge des plus jeunes bénéficie régulièrement d'une activité en petit groupe avec leurs animateurs référents.
- contacts réguliers avec les familles : blog du site internet, compte rendu de séjour détaillé par l'animateur référent, envoi et réception de courriels, téléphone, messages complémentaires dans les valises pour tout problème survenu dans le séjour.
- Les animateurs dormiront dans les chambres à proximité ou dans celles des enfants, dans un souci de sécurisation et surveillance vigilante.

6.3. Respect et protection de la personne :

- chaque groupe d'âge a son propre rythme et sa dynamique.
- respect de la pudeur de chacun.
- respect des régimes alimentaires
- permettre à chacun d'avoir des moments d'intimité (possibilité d'aller dans sa chambre pendant les temps informels, par exemple = cette possibilité impose une responsabilisation des enfants et l'acceptation d'un point négociable par l'équipe d'encadrement).
- inclusion d'enfants en situation de handicap et/ou d'enfants ayant des troubles du comportement.
- apprentissage et acceptation des différences tout au long du séjour.
- respect des règles de sécurité et d'hygiène (cf. Règlement intérieur).

6.4. L'équipe d'encadrement :

- chaque adulte de l'équipe est au service de l'ensemble des enfants du centre, en règle générale, en respect du fonctionnement par groupes. *Une attention particulière est portée au groupe des 4-7 ans.*
- l'équipe de direction se donne les moyens d'assurer un suivi quotidien de l'équipe : répartition, planification des tâches, évaluation...
- instauration de relations conviviales, chaleureuses adultes / enfants.
- Les relations adultes / adultes servant de repères et d'exemples aux enfants.
- les adultes ont un état d'esprit d'écoute, transmettant au reste de l'équipe la « parole » des enfants.
- Les adultes auront des tenues adaptées au lieu et à leur fonction.
- Les animateurs stagiaires bénéficient d'un entretien en début de stage, d'un bilan mi stage et d'un bilan de fin de stage par l'adjoint pédagogique et le directeur du séjour.

De plus, des temps individuels avec les membres des équipes seront organisés pour faire un suivi des pratiques.

6.5. La sécurité incendie

Un exercice incendie sera effectué à chaque roulement d'enfants afin d'expliquer les démarches à suivre ainsi que pour leur donner un repère : le point de rassemblement.

Le personnel sera informé en amont des séjours.

7. Favoriser l'autonomie :

7.1. Pouvoir choisir des ateliers :

- Les activités structurées sont proposées à l'ensemble du groupe ou par groupe d'âges : 4-6 ans, 7-9 ans, 10-11 ans (modulable suivant le groupe d'enfants accueilli).

- Elles peuvent être de type détente ou découverte avec le souci d'un minimum d'apprentissage par les enfants :

- ☐ Autour de la nature : basées sur l'eau, l'air, la flore, la faune.. (1 nuit sous tipi est proposée à chaque enfant durant son séjour si les conditions météorologique ou sanitaires le permettent, visite de la ferme voisine...) Possibilité de participer à un mini-camp à l'extérieur du centre pour les 8-12 ans (selon le séjour).

- ☐ Activités sportives : vélo cross, hockey, mini-tennis, rollers, volley, basket, jeux coopératifs, kinball, tchoukball, escalade (mur), baignade, tir à l'arc, disc-golf, foot-golf, spikeball, skate board...

- ☐ Activités artistiques et de communication : chant, danse, musique, théâtre, cirque, vidéo, radio interne, photogrammes, journal internet ou papier ...

- Chaque enfant a le choix des activités, des lieux et des personnes, dans la mesure du possible (avec qui je vais dormir, manger, lire, jouer ...). Il peut faire des propositions d'activités nouvelles à tout moment (lors des temps d'ateliers, des réunions par référent ou groupe d'âge, lors des temps informels).

- Les inscriptions aux ateliers, à la carte, sont prises sous des formes variées, dans la mesure du possible.

7.2. Pouvoir intervenir sur le thème et les activités du séjour :

L'équipe d'animation a pour souci de prendre en compte la demande des enfants - certains viennent en effet avec l'idée de réaliser certaines activités très précises. L'équipe veillera à proposer l'ensemble des activités proposées sur nos dépliants de présentation des séjours.

L'équipe d'animation suscite la participation des enfants dans l'organisation des activités (mini-projets) et de la vie quotidienne.

Sur chaque séjour, 2 réunions par groupe d'âge sont organisées et animées par un animateur référent. La première, le soir de l'arrivée des enfants, afin de recueillir leurs attentes, envies idées et questionnements. La seconde la veille du départ, afin de dresser un bilan collectif sur le séjour.

3. Pédagogie du « risque maîtrisé » :

Les adultes amènent les enfants, dès 7 ans, à agir seuls afin de développer leur autonomie et leur personnalité : espaces et temps d'activités, évolution des enfants... en toute liberté dans l'espace réservé au groupe, sous l'œil vigilant de l'équipe d'encadrement...

4. Participation aux tâches quotidiennes et apprentissage de l'autonomie

Le développement de l'autonomie passe également par la responsabilisation et la participation aux incontournables du quotidien en collectivité.

Au sein des séjours, chaque enfant est responsabilisé au respect des jeux et du matériel en général. Les enfants participeront dès que possible à la mise du couvert et au débarrassage des tables en fin de repas.

7.5. Pouvoir vivre à l'ère du numérique sans consumérisme abusif

Ce temps de vacances est aussi l'occasion d'effectuer une coupure dans l'utilisation parfois intense des écrans (télévision, smartphone, ordinateur, tablette...). L'accès à ces outils numériques sera encadré

(dépôt des téléphones au bureau dès le 1^{er} jour) et limité (téléphones restitués uniquement lors des temps informels, sur demande des enfants) afin de vivre pleinement le séjour.
Le personnel n'utilisera pas son téléphone durant les temps d'activités ou de service hormis en cas de besoin impérieux dans le cadre de l'activité.

8. Restauration : L'ensemble de la communauté éducative est impliqué dans la restauration des enfants.

8.1. Les menus sont équilibrés et attractifs : on allie **plaisir gustatif et plaisir ludique**, à travers la présentation, la décoration et la disposition de la salle à manger : plaisir de manger « vrai » avec des produits frais et préparés « maison », consommation de fruits frais, des fromages à la coupe, avec une préférence pour les produits locaux et/ou de saison...

8.2. Le repas, un temps convivial à dimension pédagogique : moment privilégié pour rencontrer les autres. Ouvrir l'horizon gustatif des enfants et des jeunes adultes.

On prend le temps de s'asseoir, de s'écouter, de se parler, de découvrir des saveurs, des produits, des plats peut-être inconnus

L'équipe d'animation prend en compte l'âge des enfants en adaptant la configuration des tables et leur accompagnement, notamment pour les plus jeunes.

8.3. Une tenue correcte sera portée par l'équipe qui assure le service en salle de restauration. L'équipe technique prendra son repas avant celui des enfants ou juste après.

9. Vie associative :

Le directeur a pour objectif de faire découvrir l'organisme gestionnaire du centre. Il fait en sorte que les personnels et les familles des enfants soient informés de la vie associative de « Berlats Accueil Découverte » et en perçoivent tout le dynamisme et toutes les richesses.

Les membres du conseil d'administration se donnent les moyens d'assurer une présence auprès des différentes équipes et des familles de l'été.

10. Éco-citoyenneté : sensibiliser les enfants et adultes au **respect de l'environnement** à travers la mise en place du tri sélectif, de la gestion économe de l'eau, de la réduction de la consommation d'énergie (électricité), d'un partenariat avec le voisinage pour le recyclage des déchets organiques et l'organisation d'ateliers autour de la nature ou avec du matériel de récupération en sollicitant la capacité créative des enfants.

11. Spécificités du camp cyclo-itinérant pour les 12-14 ans

11.1 Vie de groupe et responsabilités

11. Objectif : Permettre à l'adolescent de respecter les règles de vie collective en les élaborant avec lui dès le début du séjour.

o Moyens :

- adopter, en groupe, l'ensemble des règles qui vont régir le séjour (de manière ludique, lors de la première veillée),

- laisser une large part de l'organisation au groupe afin de lui permettre des prises de responsabilités (par exemple : 1 journée dans le séjour sera dirigée par un groupe de volontaires : activités, menus,...)

- un forum sera organisé chaque jour, afin de faire le point avec les adolescents quant aux vécus de la vie quotidienne (faire émerger les ressentis, les éventuels conflits ou dysfonctionnements).

- Objectif : Faire en sorte que l'adolescent mesure et assume ses responsabilités dans l'organisation de la vie du groupe.

o Moyens :

- expliquer aux adolescents, dès leur arrivée au camp, que leur investissement est prépondérant pour un bon fonctionnement et la réussite du séjour ;

- proposer une organisation quotidienne reposant sur l'action d'équipes : chaque équipe assurera, par roulement, le bon fonctionnement des différentes tâches quotidiennes durant le séjour (vaisselle, service à table, cuisine).

Chaque jour, une équipe sera de « repos ».

L'organisation sera signalée par un panneau sous forme de planning.

Laisser à ces équipes le soin de remplir leur « mission » en les accompagnant au quotidien, en les aidant s'ils le demandent.

11.2 Autonomie

- Objectif ; Permettre à l'adolescent de détenir les informations relatives à son séjour sans avoir à les demander.

o Moyens :

- L'équipe d'encadrement remettra en début de séjour, une « feuille de route » à chaque campeur l'informant sur :
 - l'itinéraire du camp
 - les activités prévues (mais l'équipe présentera activités et animations de manière cryptique pour laisser une part d'inattendu !)

- Objectif : Respecter les envies d'autonomie.

o Moyens :

- Aménager des temps d'activité occasionnels en autonomie durant lesquels les adolescents pourront se retrouver seuls entre eux (en petits groupes, en prêtant attention à la composition du(des) groupe(s)).
- bien préciser aux adolescents que l'autonomie est liée au respect des règles de bon sens et des règles établies précédemment. Si celles-ci ne sont pas respectées, ces activités seront rapidement accompagnées par l'équipe d'encadrement pour des raisons de sécurité.

- Objectif : Permettre aux adolescents de fonctionner, dans une partie de leur vie quotidienne de façon autonome et responsable.

o Moyens :

- Instaurer un rituel d'installation lors de l'arrivée sur de nouveaux terrains d'accueil (montage des tentes par les adolescents, décision de l'endroit où manger, repérage des sanitaires, des lieux pouvant laisser place à un grand jeu ...) et encourager l'entraide lors de ces moments ;
- Mettre en place un fonctionnement permettant aux adolescents les premiers réveillés de prendre leur petit-déjeuner sans avoir à attendre tout le groupe : préparer le petit-déjeuner la veille, sortir le matériel (le bruit venant des caisses de rangement), Un espace de petit-déjeuner à l'écart des tentes pour ne pas gêner ceux qui dorment sera désigné en groupe ;
- insister sur le nécessaire respect du sommeil des autres ;
- avoir la possibilité d'accéder librement au matériel pédagogique et usuel (inventaire régulier à faire afin de limiter les pertes et inciter au rangement)

11.3 Poursuivre l'éveil des adolescents au monde qui les entoure.

- Objectif : Permettre à l'adolescent de faire des découvertes durant son séjour.

o Moyens :

- Proposer un large panel d'activités qui permettra à chacun de vivre de nouvelles expériences.
- Encourager les pauses cyclistes à des endroits stratégiques pour contempler les paysages que nous offre la région.

11.4 Affirmation personnelle des adolescents

- Objectif : Permettre à chacun de s'affirmer dans le groupe, en tant que personne

o Moyens :

- Choix des activités (hors activités principales pré-reservées), des places sous tentes.
- liberté dans le rythme de vie (lever, temps de repos personnel, ...)
- écoute et prise en compte des choix et des envies des adolescents par l'équipe d'encadrement, notamment lors des bilans quotidiens.
- proposer des tremplins à la prise d'initiatives : donner les moyens de réaliser des activités d'expression (exemples : journal de « voyage », chant, expression plastique ou théâtrale, création d'un « panneau du camp » avec affichage des citations drôles, de dessins, réalisés par les adolescents durant le séjour...)

- Réguler l'utilisation des téléphones portables de manière à promouvoir l'échange humain (sur un temps prédéfini dans la journée, lors des déplacements en vélo et sur les activités proposées pour une prise de photos)

L'équipe d'encadrement sera attentive à la fatigue de chacun et proposera des temps de repos en conséquence.

- Objectif : Se voir reconnaître sa différence et le respect de ses convictions

o Moyens :

L'équipe d'encadrement veillera :

- à respecter les régimes alimentaires, les choix religieux.
- à entendre les demandes de chacun et tenter d'y répondre,
- à respecter le rythme de chacun en adéquation avec la vie de groupe.
- au respect de chacun par les autres membres du groupe

11.5 Force et richesse du groupe

- Objectif : Faire en sorte que tout le monde soit parfaitement intégré au groupe

o Moyens :

L'équipe d'encadrement devra favoriser la création d'une identité de groupe par :

- l'organisation de jeux, de veillées, d'animation « fil rouge »,
- une volonté de « faire ensemble »,
- l'implication de chacun dans le bon fonctionnement du groupe,
- des groupes de vie quotidienne choisis aléatoirement afin de favoriser la mixité et la rencontre (cf 12.1)

11.6 Découverte et respect du milieu naturel et social

- Objectif : Apprendre à utiliser le milieu naturel tout en le respectant.

o Moyens :

- organiser des visites de sites présentant un intérêt particulier (naturel ou culturel),
- pratiquer des activités de pleine nature,
- sensibiliser les jeunes au respect de l'environnement et à la propreté : respect des lieux d'accueil.

11.7 Sécurité

- Objectif : Instaurer, pour le groupe, un climat de sécurité physique et affective maximal, afin de lui permettre d'évoluer en toute quiétude.

o Moyens :

- s'engager à respecter des règles précises et cohérentes, instaurées par l'ensemble du groupe,
- être intransigeants sur le respect des règles de circulation à vélo qui seront affichées sur le véhicule du camp, et préalablement énoncées par les adolescents à l'aide d'une discussion pilotée par l'équipe d'encadrement.
- L'équipe d'encadrement sera attentive à l'alimentation et l'hygiène de chacun.
- L'équipe d'encadrement se réserve le droit de modifier les horaires ou de ne pas répondre à des demandes sur la vie quotidienne afin de garantir un repos minimal et indispensable pour que l'adolescent profite au maximum de son séjour.
- Assurer la sécurité lors des activités en vérifiant le niveau de qualification des intervenants et en accompagnant les groupes lors des activités.
- Respect des règles de baignade et des zones de baignade.
- Respect des règles de vie des différents lieux d'accueil.
- Mise en place d'une boîte d'expression anonyme à faire remonter lors des forums.

11.8 Relations avec les parents

- Objectif : Faire en sorte que les parents aient un maximum d'informations sur le séjour de leurs enfants.

o Moyens :

- Se donner les moyens de transmettre le courrier des parents,
- Mettre à jour dès que possible le blog du site internet,
- Le téléphone mobile de l'association permettra un contact direct entre les enfants et leurs parents/responsables légaux.

11.9 Gestion de l'équipe d'encadrement

· Objectif : Faire en sorte que l'équipe soit cohérente et responsable afin d'instaurer un climat favorable à la vie de groupe

o Moyens :

- Préparer les séjours à l'avance par des rencontres de travail
- Élaboration en commun du projet pédagogique.
- S'engager à suivre le projet élaboré (régulation et évaluation) et le signer.
- Réunion de l'équipe tous les soirs afin de faire le bilan de la journée et préparer la journée du lendemain.
- Polyvalence de chacun des animateurs dans les différentes tâches à accomplir durant le séjour.

12. Modalités d'évaluation du projet :

12.1. Avant le séjour, une grille d'évaluation est discutée en équipe d'encadrement, sur proposition des équipes de direction : choix d'objectifs pertinents dont les résultats sont mesurables. Des indicateurs de réussite simples et réalistes sont définis afin de mesurer le degré d'atteinte des objectifs.

12.2. Pendant le séjour, l'équipe collecte les informations qui sont analysées et interprétées.

12.3. Après l'ensemble des séjours de l'été, les équipes de direction font une synthèse : au delà du bilan d'activités, les résultats de l'évaluation sont utilisés pour améliorer les accueils futurs, choisir les actions les plus efficaces ou modifier certaines démarches.

13. Annexes :

1. Charte de l'animateur

Nous attendons d'un animateur :

1. qu'il parvienne à **mener seul une activité** avec un petit groupe d'enfants (préparation, réalisation de l'activité, rangement) ;
2. qu'il participe efficacement à l'**organisation collective d'animations** avec un grand groupe d'enfants ;
3. qu'il prenne une part active au sein de l'équipe (groupements de trois ou quatre animateurs) dans l'**organisation de la vie quotidienne** :
 - rangement des chambres
 - gestion du linge
 - hygiène quotidienne
 - coucher, lever, sieste
4. qu'il **assure toutes les tâches** dont il est responsable dans la journée, notamment l'animation des temps informels et temps de repos ;
5. qu'il se conforme au **règlement intérieur** du centre ;
6. qu'il participe activement aux **réunions de bilans et de préparations** (écouter, donner son avis, demander, suggérer, exprimer ses accords et ses désaccords...) ;
7. qu'il **ne mette pas en danger les autres** (enfants et adultes) ni lui-même ;
8. qu'il soit **à l'écoute** des enfants et qu'il assure leur **sécurité physique et affective** et leur **bien-être** ;
9. qu'il soit capable de **gérer son rythme personnel** (temps de travail / temps de détente , besoin de repos...) ;
10. qu'il **remette en cause ses pratiques** et **tienne compte des remarques et conseils** qui lui seront prodigués.

2. Charte de l'agent technique (cuisinier, commis, animateurs de vie quotidienne)

Nous attendons d'un agent technique :

1. qu'il **assure toutes les tâches** dont il est responsable dans la journée (service des repas, vaisselle, nettoyage, etc...) ;
2. qu'il prenne une **part active au sein de l'équipe technique** afin de **participer au bon fonctionnement du centre** :
 - prise en compte du planning des activités (horaires, activités exceptionnelles)
 - respect des règles élémentaires d'hygiène,
 - avoir une vision globale du service attendu
3. qu'il se conforme au **règlement intérieur** du centre ;
4. qu'il participe activement aux **réunions de bilans et de préparations** (écouter, donner son avis, demander, suggérer, exprimer ses accords et ses désaccords...) ;
5. qu'il soit capable de **gérer son rythme personnel** (temps de travail / temps de détente , besoin de repos...) ;
6. qu'il **ne mette pas en danger les autres** (enfants et adultes) ni lui-même ;
7. qu'il soit **à l'écoute** des enfants et qu'il assure leur **sécurité physique et affective** et leur **bien-être** ;
8. qu'il **remette en cause ses pratiques** et **tienne compte des remarques et conseils** qui lui seront prodigués.

3. Règlement intérieur à l'intention du personnel d'encadrement

ARTICLE 1 : Le directeur du séjour a l'entière responsabilité du centre. Il a un devoir de contrôle et de suivi du personnel. Il délègue des responsabilités à ses adjoints :

- **adjoint pédagogique** : équipe d'animation et activités,
- **économiste** : personnel technique et de cuisine, menus, gestion,
- **adjoint(e) chargé(e) du suivi sanitaire** : hygiène et santé des enfants et du personnel.

ARTICLE 2 : Les enfants

Les enfants sont pris en charge par les animateurs ou les membres de la direction. Chaque animateur de vie quotidienne peut participer ou encadrer des activités seulement en présence d'au moins un animateur, mais il est associé au projet pédagogique et sa participation est vivement souhaitée.

Personne ne doit sortir du centre avec un groupe d'enfants sans prévenir le directeur et sans emporter avec lui trousse de secours et numéro de téléphone du centre. L'équipe d'encadrement du camp cyclo-itinérant doit faire valider par le directeur tous les détails de ses déplacements et itinéraires.

Les animateurs sont responsables de la tenue du linge des enfants et de leur argent de poche. Ils pourront être mis, dans ce cadre précis, en relation directe avec les familles en cas de litige.

La responsabilité civile et pénale des animateurs peut être engagée en cas de faute inhérente à la fonction.

ARTICLE 3 : Hygiène et santé.

Les locaux seront nettoyés tous les jours sous la responsabilité de l'économiste ou d'un autre membre de l'équipe de direction.

Interdiction formelle à toute personne de se servir dans l'armoire à pharmacie sans l'avis de l'adjoint chargé du suivi sanitaire ou du directeur (même pour un traitement personnel).

Tout nettoyage et désinfection de plaie se fera avec un maximum d'hygiène (lavage des mains, port de gants, nettoyage soigneux du matériel de soin et des surfaces souillées au moyen d'un désinfectant).

Conformément à la loi, il est interdit de fumer sur l'ensemble du territoire du centre de vacances, en quelque lieu que ce soit et à quelle heure que ce soit.

Il est strictement interdit de stocker ou de faire usage de drogues.

La consommation régulière ou abusive d'alcool n'est pas tolérée.

Toute personne de l'encadrement doit assurer un devoir de réserve sur la santé et la vie privée des enfants et des familles.

ARTICLE 4 : Sécurité.

Le personnel d'encadrement est tenu de ne pas mettre en danger sa vie ou celle d'autres membres du groupe (critère n° 1 d'évaluation des animateurs stagiaires).

Personne ne doit transporter d'enfants ou de personnel mineur dans un véhicule sans l'autorisation du directeur.

Il est interdit d'utiliser les véhicules de l'association sans l'autorisation du directeur (même dans l'enceinte du centre).

Le personnel mineur est sous l'entière responsabilité du directeur.

La venue de toute personne étrangère au personnel d'encadrement est soumise au préalable à l'appréciation du directeur. Toute personne extérieure acceptée doit se soumettre **et signer le** règlement intérieur du centre et doit s'engager à une contribution active au séjour, en cohérence avec ses compétences (partage de tâches matérielles, participation aux activités...) toujours sous la responsabilité et le contrôle du directeur du séjour.

ARTICLE 5 : Le personnel.

Le personnel technique (cuisinier, commis, animateurs de vie quotidienne) est associé aux réunions quotidiennes de l'équipe.

Tout membre du personnel doit assurer une présence active du lever des enfants à la fin de la réunion du soir (gestion du temps de sommeil).

Les jours de congé du personnel débutent de la fin du bilan de la journée écoulée (Jour J-1 : veille du congé) à la fin du bilan de la journée de congé (Jour J).

Afin de donner toujours priorité aux enfants, aux activités, aux relations entre les personnes, le téléphone portable personnel sera sur un mode silencieux lors des contacts avec les enfants et pendant les temps de travail des équipes.

Les douches et la lessive du personnel doivent être effectuées en dehors du temps de travail. Toutefois des échanges de services peuvent intervenir sans gêner le bon déroulement de la journée.

La piscine du centre est prioritairement utilisée par les enfants. Toutefois, les personnes de congé ou en repos (pause du personnel technique) peuvent l'utiliser dans le respect du planning des enfants (avec l'autorisation d'un membre de l'équipe de direction).

Il est strictement interdit de se servir dans les stocks (alimentation, matériel pédagogique...).

Le matériel spécifique (sonorisation, vidéoprojecteur, caméscope, vélos, matériel de cuisine ou de bricolage....etc) doit être utilisé dans des conditions optimales assurant sa longévité.
En règle générale, les locaux doivent impérativement être respectés (rangement, nettoyage, mobilier, matériel).